

A V E R T I S S E M E N T

duite fût exempte de tout soupçon, on fut obligé de renouveler une infinité de fois & avec des circonstances particulieres, les anciens Canons qui défendent aux Clercs d'avoir des femmes étrangères dans leur maison. Les brigues pour parvenir aux Evêchez, étoient fort ordinaires; plusieurs y étoient élevez, qui n'avoient ni science, ni merite, ni capacité. L'Eglise de Rome fut par trois fois troublée par des schismes d'Antipapes; & celles d'Alexandrie & d'Antioche furent souvent la proye des ambitieux. Les Eglises d'Orient & d'Occident commencerent à n'être plus si unies: quelques Papes prétendirent des droits & des prérogatives auxquelles leurs prédecesseurs n'avoient jamais pensé; & il se trouva des flatteurs qui s'efforcèrent de leur faire croire qu'ils étoient indépendans & au dessus des Conciles. Mais les plus saints rejeterent ces fausses maximes, & firent consister leur plus grande gloire à maintenir les loix de l'Eglise.

On ne peut pas toutefois disconvenir que ce siecle n'ait aussi eu ses avantages. L'on y a expliqué la doctrine de l'Eglise avec toute l'exactitude possible: les Evêques d'Afrique ont défendu la Foi avec une constance & une fermeté qui égale celle des premiers Evêques: les Papes y ont montré beaucoup de prudence, de conduite, & de charité, dans des temps tres-difficiles; & les Evêques d'Orient y ont fait paroître de la subtilité & de la penetration d'esprit dans les disputes qu'ils ont eûes entre eux & avec les Occidentaux. Les Conciles d'Occident ont fait de tres-belles loix touchant la discipline de l'Eglise, qui se pratique encore à present. Ils ont réglé les ceremonies & les rites de l'Office, les degrez de parenté dans lesquels il est défendu de contracter mariage, les qualitez requises pour estre ordonné, les empêchemens qui rendent les personnes incapables de recevoir les Ordres, & plusieurs autres choses de cette nature. Enfin l'Ordre monastique fut perfectionné en Orient par les Loix des Empereurs, & par divers Ecrits de pieté, & en Occident par plusieurs Regles, & particulierement par celle de S. Benoist dont l'Ordre se répandit en peu de temps non seulement en Italie, mais aussi en France & en Angleterre.

Je finirois ici cét Avertissement, si je ne me croyois obligé de prévenir le Lecteur contre un doute que l'on a formé depuis l'impression de ce Tome, contre quelques Auteurs qui y sont contenus, dont tous les Critiques avoient jusqu'à present reçu les Ouvrages comme des Monumens tres-authentiques. C'est dans un Ecrit intitulé, *Défense de la Lettre de S. Chrysostome à Césaire*, p. 78. Il y a encore, dit l'Auteur de cét Ecrit, ajouté *Facundus de surcroit; il a expliqué ses paroles conformément aux sentimens de l'Eglise d'Afrique, parce que celui qui a supposé cét Ouvrage sous son nom, n'a pas voulu qu'on crût qu'il ait eu d'autres sentimens. Le P. H. étoit néanmoins convaincu dès-lors, que c'est une piece fausse, quoi-qu'il ait mieux aimé suivre encore pour quelque temps le sentiment commun, parce qu'il faut être*